

0352686E  
ACADEMIE DE RENNES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI  
ESPLANADE DU LYCEE  
35174 BRUZ CEDEX  
Tel : 0223501700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Motion : rentrée 2015**

**Numéro de séance : 3**

**Numéro d'enregistrement : 30**

**Année scolaire : 2014-2015**

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2015

Réuni le : 02/02/2015

Sous la présidence de : Francois Jussellin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Motion à l'initiative des représentants élus des personnels et des représentants élus des parents d'élève.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Le président du Conseil d'administration**

Nom : Jussellin

Prénom : Francois

Signature

Date : 04/02/2015

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 04/02/2015

## **Motion présentée au vote sur l'initiative des représentants élus des personnels et des représentants élus des parents d'élève.**

Le projet de répartition de la DGH qui nous est présenté ce soir dans le cadre de la préparation de rentrée 2015 ne fait pas l'objet d'un vote formel à cette étape. Considérant qu'aucun poste d'enseignant nommé à titre définitif dans l'établissement n'est fragilisé par le projet, cette disposition peut s'entendre à titre exceptionnel : la répartition des moyens restera donc à l'ordre du jour des prochains CA.

Toutefois, à la lecture des informations détaillées transmises par la direction de l'établissement, nous tenons à alerter le Directeur académique d'Ille et Vilaine sur les conditions de la préparation de rentrée au lycée Anita Conti.

D'une part, les élèves montant de seconde n'ont pas encore fait connaître leurs vœux d'orientation pour l'une des séries de 1ère. Le resserrement envisagé en une division de 1L/ES ne peut en aucun cas être figé. Des moyens complémentaires seront nécessaires pour accueillir toute nouvelle division de première avec tous les moyens d'enseignement correspondant une fois les orientations connues.

D'autre part et compte-tenu de l'évolution prévisible des effectifs sur le bassin rennais, nous sommes très surpris des effectifs qui nous sont annoncés pour la rentrée 2015 en seconde. Toute modification de la structure qui serait décidée ultérieurement, pour ne pas dire tardivement, ne peut se faire sans l'apport des moyens réglementaires, à savoir 39h par division de seconde. Nous pouvons entendre que la prévision des effectifs dépend aussi de paramètres qui échappent à toute prospection, comme c'est le cas avec le solde migratoire. Nous serons néanmoins vigilants pour qu'une minoration des effectifs à ce stade ne conduise pas à réduire les moyens réellement utilisés pour encadrer autant de jeunes, si ce n'est plus, en septembre.

A cette étape de la préparation de rentrée, la situation de l'histoire-géographie requiert notre attention car des dédoublements sont retirés ici pour en offrir là. Si cette logique répond à des priorités pédagogiques, elle sous-tend avant tout une gestion de la pénurie que nous dénonçons : chaque division doit être correctement dotée pour ouvrir au plus grand nombre de dédoublements. Cette modalité d'intervention permet une approche différenciée plus efficace que dans une classe entière à 34 ou 35 élèves. Soulignons que le choix de l'établissement, soutenu par les parents d'élèves, s'est collectivement porté pour soutenir la série STMG en 1ère et terminale. Un apport spécifique pour nous accompagner dans cette action est d'ailleurs clairement attendu pour encourager cette démarche qui vise des effets tant sur la réussite des élèves en post-bac que sur l'amélioration du climat scolaire.

Enfin, avec plus de 920 élèves désormais, un second poste définitif de professeur-e certifié-e documentaliste est nécessaire. Les récents événements dramatiques qui ont blessé la Nation ont montré combien l'École avait un rôle à jouer auprès des jeunes, notamment en ce qui concerne l'éducation à la maîtrise de l'information et à la vérification des sources documentaires. Les enseignants documentalistes y concourent pleinement par leur mission pédagogique. Nous renouvelons donc notre demande d'un second poste pour la rentrée 2015.